

20 ANS DE SYNDICALISME DES RESSOURCES

Diane Ménard, une figure de proue

Il est impossible de souligner le 20^e anniversaire de la syndicalisation des ressources sans évoquer la figure de Diane Ménard, puisque c'est à l'occasion d'une rencontre fortuite qu'elle a eu en mars 2003 avec le président de la CSD de l'époque, François Vaudreuil, que tout a commencé.

À l'époque, Diane Ménard, vice-présidente du Regroupement des ressources résidentielles adultes du Québec (RESSAQ) est intéressée par les actions entreprises par la Centrale pour faciliter la syndicalisation des hommes et des femmes qui travaillent en dehors du cadre traditionnel de l'emploi salarié. Un sujet qui, comme ressource à l'adulte incapable de négocier ses conditions de travail, est loin de la laisser indifférente.

D'autres échanges ont lieu qui amènent le RESSAQ à s'affilier à la CSD. Mais la lutte ne fait que commencer pour les ressources avec l'adoption en décembre 2003 du projet de loi 7 qui limite le droit de négocier collectivement des RTF et des RI et ne leur accorde aucun rapport de force face au gouvernement. Diane Ménard dénonce vigoureusement ce projet de loi qui ne respecte pas les droits des ressources, il sera déterminant dans son engagement sans faille afin d'obtenir justice pour les ressources et reconnaissance pour le travail qu'elles accomplissent jour après jour.



Un témoin clé

Ainsi, à la suite du recours déposé en janvier 2004 devant la Cour supérieure par la CSD, la CSN et la CSQ, contestant la constitutionnalité du projet de loi, elle est le principal témoin de la Centrale. En septembre 2007, elle témoigne avec beaucoup de détermination devant la juge Danielle Grenier, évoquant les conditions de travail iniques qui sont le lot des ressources, trop souvent considérées comme des pourvoyeuses « de gîte et de couvert ».

Après l'adoption de la *Loi 24 sur la représentation des ressources*, elle s'implique activement dans les différentes campagnes de syndicalisation menées par la CSD, parcourant le Québec d'un bout à l'autre, un défi qu'elle relèvera d'ailleurs plus d'une fois. Elle multiplie aussi les assemblées, les rencontres, à l'écoute des préoccupations, des revendications des RTF et des RI.

Elle se bat sans cesse, déterminée à donner aux ressources le véhicule qui leur permettra de faire valoir et respecter leurs droits, c'est ainsi que quelques années plus tard, elle participe à la fondation de l'ADRAQ (CSD) – Montréal dont elle assumera la présidence, avant d'assurer celle des ADRAQ CSD, puis du Secteur ressources de type familial et certaines ressources intermédiaires. Elle siège, dès 2003, aux différentes tables chargées de dresser la liste des revendications des ressources, elle participera également à la négociation de plusieurs ententes collectives.

L'engagement de Diane Ménard n'a d'égal que l'expertise qu'elle a développée au fil des années et qu'elle partage généreusement avec les personnes siégeant au secteur ou aux associations régionales, avec qui elle a travaillé en étroite synergie jusqu'à sa retraite en janvier 2022. Cette grande militante a également laissé sa marque au sein de la Centrale dont elle partageait les valeurs humanistes et a contribué par son implication à promouvoir, à faire davantage rayonner notre projet syndical.

MERCI DIANE!